

**Compte Rendu Séance du Conseil Municipal  
du 28 janvier 2014**

Le vingt-huit janvier deux mil quatorze à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Mr LECHEVALIER Alain, Maire.

Etaient présents : LECHEVALIER Alain, SONILHAC Michèle, POULAIN Joseph, MABIRE Jean-Claude, LECONTE Alain, POULAIN Thérèse, CAILLOT Sylvie, VIVIEN Janine, FEUARDANT Guy, POULAIN Jérôme, TARDIF Philippe, DROUET Yves-Marie, MABIRE Edouard

Absent : MABIRE Daniel (a donné pouvoir à Thérèse POULAIN)

Secrétaire de séance : SONILHAC Michèle

⇒ **Approbation du compte rendu de la séance précédente du Conseil Municipal :**

=====

Aucune remarque n'est exprimée par les membres présents.

⇒ **Ajout à l'ordre du jour :**

=====

Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir :

- Appel à candidature poste d'adjoint technique 2<sup>e</sup> classe,

Ce point portera le numéro 15.

**Informations du Maire**

- Gestion du Mille Club,
- Remerciements de l'UNC,
- INSEE – Population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2014 : 696 habitants,
- Assainissement 5<sup>e</sup> tranche Hatainville – Raccordement possible dès ce jour,
- Mise à disposition au public d'un document sur le forage d'eau en Normandie,
- Etat avancement du PRL,
- Modification des rythmes scolaires.

**01 – Budget Général – Ouverture de crédits:**

Monsieur le Maire expose au Conseil que des travaux d'investissement sont en cours depuis le début de l'année, créateurs d'engagements contractuels et financiers.

Ces engagements financiers ne peuvent être honorés d'un point de vue comptable tant que les crédits d'investissement n'ont pas été ouverts dans le cadre du budget primitif 2014.

En vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal après en avoir délibéré :

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, et ce, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014 dans la limite des crédits ouverts au budget primitif de l'année 2013, conformément au tableau ci-dessous,

Articles	Intitulé	Budget 2013	Ouverture 2014
21318	Autres bâtiments Publics (Pompe à chaleur Immeuble commerce)	78 000.00	4 700.00
	Total		4 700.00

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif de 2014

## **02 – Voirie 2014 – Rue de Bas, choix devis :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil la délibération 02/20.11.13 du 20 novembre 2013 précisant que la commission souhaitait obtenir une estimation complémentaire auprès de l'entreprise COLAS de Brix pour la réalisation des travaux de voirie de la rue de Bas avec option bicouche.

La commission d'appel d'offres lors de la réunion du 17 janvier 2014, a procédé à l'examen des offres reçues en Mairie.

Mr le Maire donne lecture du compte rendu, à savoir que la commission a retenu le devis de l'entreprise COLAS de Brix pour un montant HT de 18 578,20 euro.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

VALIDE le choix de la commission d'appel d'offres pour les travaux de voirie de la rue de Bas avec option bicouche,

AUTORISE le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier.

## **03 – PLU Modification – Approbation devis:**

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à sa demande, Monsieur AVICE a retourné la mise à jour de sa proposition de services de mise à jour datant du 21 mars 2012 pour une troisième modification du PLU en cours sur la commune des Moitiers d'Allonne.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

VALIDE la proposition du Cabinet AVICE du 22 novembre 2013 pour un montant HT de 1 550.00 euro,

AUTORISE le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier.

## **04 – Eclairage Public suite à effacement des réseaux – Choix devis:**

Monsieur le Maire présente au Conseil les différents devis reçus en Mairie se rapportant à la fourniture et pose de nouveaux candélabres dans le cadre de l'éclairage public suite à l'effacement des réseaux.

Afin de pouvoir déposer dans les délais impartis un dossier pour les amendes de police, Le Maire et les adjoints ont retenu l'entreprise SARLEC pour un montant HT de 28 850.00 euro pour ces travaux d'éclairage public sur différents secteurs de la commune.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

VALIDE la proposition de l'entreprise SARLEC précitée et signée le 19 décembre 2013 par le Maire,

## **05 – Eclairage Public – choix devis pour la maintenance :**

Monsieur le Maire rend compte de la réunion de la commission d'appel d'offres du 17 janvier 2014 se rapportant au choix d'une entreprise pour le renouvellement de la maintenance de l'éclairage public sur la commune.

Le choix s'est porté sur l'entreprise BOUYGUES Energies et Services de Valognes pour la maintenance et l'entretien de 70 points lumineux et 3 armoires de commandes pour un montant de 2 594,00 HT euro annuel avec une facturation semestrielle

Le Conseil, après en avoir délibéré,

VALIDE le choix de la commission d'appel d'offres précitée pour la maintenance et l'entretien de l'éclairage public sur la commune des Moitiers d'Allonne, contrat d'un montant HT de 2 594.00 qui prend effet rétroactif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

AUTORISE le Maire à signer l'acte d'engagement afférent à ce marché, et toutes pièces y relatives.

## **06 – Cession parcelles B 609 et B 610 Hattainville :**

Monsieur le Maire présente au Conseil la demande d'acquisition des parcelles B 609 et B 610 situées rue du Haut Hameau.

Le Conseil, après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention,

DECIDE la mise en vente éventuelle des parcelles précitées,

CHARGE le Maire de demander une estimation auprès du service des Domaines pour les parcelles B 609 et B 610,

Le Conseil délibérera lors d'une prochaine réunion sur les modalités à appliquer pour la vente de ces parcelles.

## **07 – Columbarium – Rétrocession à la commune d'une case columbarium :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la famille EMO souhaite faire une rétrocession à la commune d'une case columbarium acquise l'année dernière pour un montant de 300 euro. La plaque de cette case ayant été gravée, un devis a été établi pour le polissage soit un montant de 60 euro TTC.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE d'accéder à la demande de la famille EMO pour la rétrocession de la case columbarium pour un montant de 240,00 euro.

CHARGE le Maire de faire une proposition aux propriétaires suivant les modalités précitées

AUTORISE Le Maire à signer les documents nécessaires à cette affaire et à effectuer le mandatement correspondant.

#### **08 – SECMA – Loyer au 1<sup>er</sup> janvier 2014 :**

Monsieur le Maire présente au Conseil la demande de l'entreprise SECMA se rapportant à la demande de prorogation pour une année supplémentaire de l'avenant à la convention pour la carrière des Moitiers d'Allonne passé avec la commune par délibération n°10/16.01.13 du 16 janvier 2013 dont le terme était fixé au 31 décembre 2013 et qui notifiait le loyer annuel 2013 pour un montant de 15 000 euro.

Le Conseil, après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention,

DECIDE d'accéder à la demande de reconduire le loyer annuel 2014 de la carrière des Moitiers d'Allonne pour un montant de 15 000 euro,

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette affaire,

DECIDE que pour l'extraction des tonnages, le montant reste à 0.36 euro la tonne pour l'année 2014.

#### **09 – Assurances statutaires GRAS SAVOYE – Modification taux des cotisations assurance du personnel :**

Dans le cadre de ses missions facultatives, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche met à la disposition des collectivités du département, un contrat groupe dont l'objet est de garantir les communes et établissements publics des risques financiers découlant de leurs obligations statutaires.

La commune des Moitiers d'Allonne adhère :

- Au contrat groupe des agents affiliés à la CNRACL depuis le 05 janvier 2009 ,
- Au contrat groupe des agents affiliés à l'IRCANTEC depuis le 05 janvier 2009

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant portant modification des taux de cotisations , à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014, de la manière suivante :

- Contrat couvrant les agents CNRACL – collectivités moins de 50 agents : 5,93 % ;
- Contrat couvrant les agents IRCANTEC : 1,64 %.

Les autres caractéristiques du marché initial sont maintenues à l'identique dans la mesure où les risques assurés ainsi que le personnel assuré des collectivités restent inchangés.

#### **10 – Personnel communal – Réévaluation participation au financement de la protection sociale complémentaire :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commune participe au financement de la protection sociale complémentaire des agents des Moitiers d'Allonne pour le risque santé et / ou pour le risque prévoyance pour les agents titulaires et stagiaires, les agents non titulaires de droit public et les agents contractuels de droit privé et ce depuis le 1<sup>er</sup> avril 2013.

Les tarifs de Mutame Normandie ayant subi une augmentation de 2 % au premier janvier 2014,

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer le niveau de participation de protection sociale complémentaire du personnel de la commune et ce avec un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2014, à savoir :

- Agent : 18.50 € mensuel,
- Conjoint : 11.50 € mensuel,
- Enfant : 7.50 € mensuel.

Les autres conditions des précédentes délibérations se rapportant à cette participation restent inchangées.

#### **11 – Personnel communal – Régime indemnitaire :**

Monsieur le Maire propose au Conseil de réévaluer le coefficient pour l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) pour l'ensemble du personnel titulaire et stagiaire de la commune et ce à compter du 1<sup>er</sup> février 2014 et sous les conditions suivantes :

- Cadre d'emplois	Montant des références annuelles Indexées sur valeur point indice FP	Coefficient(s) retenus
Adjoints techniques (3)	449.24 €	3
Adjoints administratifs (1)	449.24 €	3
Adjoints d'animation (1)	449.24 €	3

- Le crédit global annuel par grade est égal au Montant annuel de référence \* coefficient \* effectif du grade en équivalent temps plein

- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2014.

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de modifier le coefficient de l'IAT pour les agents de la commune à compter du 1<sup>er</sup> février 2014 suivant les conditions précitées.

## **12 – Subventions 2014 :**

Après examen, le Conseil décide d'attribuer les subventions suivantes :

- ADEVA (Ass. Défense des Victimes de l'Amiante)	30.00 €
- Anciens Combattants des Moitiers d'Allonne	40.00 €
- Association d'Aide et d'intégration sociale	35.00 €
- Association Parents d'élèves Les Moitiers	400.00 €
- Association Cantine Scolaire Les Moitiers	400.00 €
- Banque Alimentaire de la Manche	50.00 €
- Centre anti-cancéreux de Caen	35.00 €
- Chorale Intermède	50.00 €
- Club de l'Amitié	100.00 €
- Comice Agricole de Barneville	50.00 €
- Coopérative scolaire « Les Chardons Bleus »	100.00 €
- Côte des Isles Fleurissement	40.00 €
- Côte des Isles Solidarité (Téléthon)	50.00 €
- Croix Rouge	50.00 €
- Judo-club	30.00 €
- Association « Cœur d'enfant » La Barjo	150.00 €
- Lycée Maritime et Aquacole	35.00 €
- Association sportive du Collège A. Miclot	50.00 €
- Paralysés de France	35.00 €
- Prévention Routière	35.00 €
- Secours Catholique	35.00 €
- Secours Populaire	35.00 €
- SEP Ligue française contre la sclérose en plaques	50.00 €
- SNSM (Sauvetage en mer)	160.00 €
- US Côte des Isles	75.00 €
- VMEH (visite Malades Etablissements Hospitaliers)	35.00 €
- Divers	1 200.00 €

Le montant de 3 355.00 euro sera inscrit à l'article 6574 du budget de l'année 2014.

## **13 – CCCI – Modification des statuts :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, lors de sa séance du 28 novembre 2013, le Conseil Communautaire de la Côte des Isles a décidé à l'unanimité de modifier ses statuts afin de permettre la réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif sous maîtrise d'ouvrage privée.

Il donne lecture de la nouvelle rédaction de l'article B 13-1 des statuts :

### **Article B 13-1 – assainissement non collectif**

- Compétence facultatives :

- A la demande des particuliers, animation et maîtrise d'ouvrage déléguée pour les études de filières, la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif et le traitement des matières de vidange,
- A la demande des particuliers, animation, coordination et contrôle des travaux de réhabilitation réalisés sous maîtrise d'ouvrage privée et cofinancés par un établissement public.

Après que chacun ait pu obtenir les précisions voulues et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, décide d'approuver la modification de l'article B 13-1 des statuts de la Communauté de Communes de la Côte des Isles.

## **14 - SAIEP de la Scye – Rapport 2012 :**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil le rapport annuel établi par le syndicat AEP de la Scye pour l'année 2012.

Aucune observation n'est formulée

**15 – Appel à candidature poste d'adjoint technique 2<sup>e</sup> classe :**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il convient de préparer le recrutement d'un agent technique afin de remplacer Monsieur Robert LANGREZ suite à son départ en retraite qui sera effectif à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE de recruter un adjoint technique à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014 sur le poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe, poste vacant depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013,

AUTORISE le Maire à faire une déclaration de poste auprès du centre de gestion de la Manche.

**⇒ Questions diverses :**

=====

- Voiture abandonnée,
- Stationnement sur les trottoirs,
- L'exposition « Côte des Arts » aux Moitiers d'Allonne, le dernier week-end de juillet,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30

Affichage : 22.01.204 - Convocation 22.01.2014

Conseillers en exercice : 14 – Présents 13 – Votants 14.

Aux Moitiers d'Allonne, le 29 janvier 2014  
Le Maire, A. LECHEVALIER